



## CAR & MOTO ADDICTION

Association N° W401004085

1, allée de la Voile

40140 SOUSTONS

Tél. : 05.58.41.22.63

[carmotoaddiction@gmail.com](mailto:carmotoaddiction@gmail.com)

Facebook : Car&Moto Addiction

# VIDE GARAGE – BOURSE DE PIECES – AUTO – MOTO 08 MARS 2020 – ENTREPOT RESANO – SOUSTONS

## INSCRIPTIONS

NOM..... PRENOM.....  
DATE DE NAISSANCE..... LIEU DE NAISSANCE .....  
ADRESSE.....  
CODE POSTAL ..... COMMUNE.....  
TEL ..... PORTABLE..... MAIL.....

PARTICULIER

PROFESSIONNEL

(RAYER LA MENTION INUTILE)

### Pour tous, photocopie recto-verso :

CARTE D'IDENTITE ou PERMIS DE CONDUIRE ou PASSEPORT (RAYER LA MENTION INUTILE)

N°.....délivré (e) le .....par.....

N° IMMATRICULATION DU VEHICULE .....

### Pour les professionnels, copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce

## TARIFS

INTERIEUR		EXTERIEUR	
Nbre de m	x 3 € =	Nbre de m	x 1,50 € =

**Pas de table fournie**

### PAIEMENT par chèque à l'ordre de Car & Moto Addiction

### Type de produits vendus :

Je, soussigné(e) .....déclare avoir pris connaissance du règlement du vide garage joint, j'en accepte les termes et certifie sur l'honneur n'avoir participé à plus d'un vide-grenier ou garage en 2020, celui-ci étant le deuxième.

Le .....à .....

Signature

Coupon à compléter et à retourner par courrier, **avant le 01 mars 2019** à l'adresse de l'association ci-dessus accompagné des photocopies de CIN ou autre, de l'inscription au registre du commerce pour les professionnels et du chèque.



## **CAR & MOTO ADDICTION**

Association N° W401004085

1, allée de la Voile

40140 SOUSTONS

Tél. : 05.58.41.22.63

[carmotoaddiction@gmail.com](mailto:carmotoaddiction@gmail.com)

Facebook : Car&Moto Addiction

# **REGLEMENT VIDE GARAGE – BOURSE DE PIECES du 08 mars 2020**

1 – Le vide garage/bourse de pièces est organisé par l'association référencée ci-dessus. Il se déroulera le 08 mars 2020 à l'Entrepôt RESANO à SOUSTONS (40140).

2 – **Installation de 7 h à 9 h**, ouvert au public à partir de 9 h.

Respectez votre emplacement. Une fois passées 9 heures, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé et non occupé.

3 - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

4 – Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur. Ils doivent à cet effet être couverts par leur propre assurance.

5 – Pour que votre inscription soit retenue, vous devez faire parvenir à l'association **avant le 01 mars 2020** les pièces demandées (fiche d'inscription, copie recto verso de la carte d'Identité Nationale ou autre, inscription au registre du commerce pour les professionnels) **et le chèque.**

6 – En cas de places disponibles, l'inscription sera acceptée le jour du vide-garage/bourse de pièces, à condition que les documents demandés soient présentés.

7 – Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure, entraînant l'annulation de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

8 – La manifestation sera encadrée par les membres de l'association Car & Moto Addiction.